



EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESTINATION	OBSERVATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
15	Aménagement et sécurisation du chemin du Villard		237 m²	Commune
16	Intégration dans le domaine public du chemin de Garat	2.5 m de largeur	836 m²	Commune
17	Création d'une aire naturelle de stationnement (Cenisle)		212 m²	Commune
18	Intégration dans le domaine public du chemin rural de Cenisle	3.5 m de largeur	1538 m²	Commune
19	Intégration dans le domaine public du chemin de la Maison Neuve	2.5 m de largeur	1715 m²	Commune
20	Intégration dans le domaine public du chemin de Briculet	2.5 m de largeur	1925 m²	Commune
21	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Cenisle)		1085 m²	Commune
22	Aménagement et sécurisation de la Route de Saxias	5 m de largeur	57 m²	Commune
23	Aménagement et sécurisation du Chemin de Sous les Crêts	5 m de largeur	108 m²	Commune
24	Aménagement et sécurisation de la Route de Saxias (accès Maison Moenne)	3.5 m de largeur	52 m²	Commune
25	Création d'une voie communale de desserte (Saxias)		672 m²	Commune
26	Intégration dans le domaine public d'une route d'accès (Saxias)		689 m²	Commune
27	Aménagement et sécurisation de l'impasse de Sous le Champ	3.5 m de largeur	259 m²	Commune
28	Intégration dans le domaine public d'un sentier piéton existant, Chemin de Platet		832 m²	Commune
29	Aménagement et sécurisation d'un virage route de Belfay / Le Clos		63 m²	Commune
30	Aménagement d'un accès pour la gestion et l'entretien des espaces naturels		443 m²	Commune
31	Aménagement et sécurisation du chemin rural des Ouches		59 m²	Commune
32	Création d'une aire de retournement et d'un accès au réservoir de Morat		829 m²	Commune
33	Création d'un accès et aménagement des abords de l'ancienne école (Belfay)		111 m²	Commune
34	Création d'un aménagement lié à la distribution d'eau (Belfay)		251 m²	Commune
35	Intégration dans le domaine public du chemin rural de Belfay à Bellajoux		1011 m²	Commune
36	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Les Bambuts)		548 m²	Commune

ZONAGE

ZONES URBAINES

- UH** Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UHa** Secteur à dominante d'habitat dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
- UHaC** Secteur de confortement du Chef-lieu
- UHi** Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de l'assainissement individuel
- UHiA** Secteur à dominante d'habitat relevant de l'assainissement individuel, et dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
- UHiB** Secteur à dominante d'habitat de faible densité, dépourvu de possibilités d'assainissement collectif et non collectif

ZONES A URBANISER

- 1AUHc-0a** Secteur à urbaniser, à vocation de confortement du Chef-lieu, soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 1AUH-0a** Secteur à urbaniser, à vocation d'habitat de moyenne densité, soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Na** Secteur de protection et de gestion des sites d'alpage et de leurs bâtiments répertoriés au titre de la loi "Montagne" (articles L122.10 et L122.13 du CU)
- Ns** Secteur à vocation d'aménagement et d'équipements de tourisme et sportifs et de loisirs de plein air
- Nf** Secteur à vocation de gestion de la plateforme forestière
- Nd** Secteur à vocation de gestion de la déchetterie

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement Réserve pour équipement public
- N° de l'Emplacement Réserve (voir liste)

AUTRES

- Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) identifiés au titre de l'article L151.13 du CU au sein des zones N et Na, numérotés de 1 à 32 :
 - 1 : à vocation de gestion de l'activité artisanale existante
 - 2 à 12 : à vocation de gestion de l'activité touristique existante
- Pâturage de moitié sociale, identifié au titre de l'article L151.15 du Code de l'Urbanisme
- Site d'exploitation et bâtiments agricoles à la date d'approbation du PLU (à titre indicatif)
- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifié au titre de l'article L151.11.2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du bâtiment forcé du secteur concerné

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SOIVIE
PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

**Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Plan de zonage
(Partie Nord-Est)**

Certifié conforme par le Maire, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2019, approuvant la Modification n°1 du P.L.U. du PETIT-BORNAND-LES-GLIERES.

Le Maire,
Marc CHUARD

PLAN N°3-2-a-3	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1 Approuvée le 20/06/2019	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

DESIGN
FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2016